

Les commerces

Bienvenue au " Chalet à Famé"

Le bar restaurant "de ligne de lignes" est en train de changer d'exploitant, les démarches administratives étant sur le point d'aboutir. D'ores et déjà nous savons que son nom change et devient " le Chalet à Famé" (SARL). A sa restauration traditionnelle et créole, s'ajoutent pizza et hamburger, le tout sur place ou à emporter.

Ouverture tous les jours de 9h à 14h (possibilité d'ouverture sur réservation le soir, en semaine)
les vendredis et samedis soir de 18h à 22h30 - Tel: 07 89 00 63 70



La Boulangerie Benavent

Ouverte du mardi au dimanche de 8h30 à 13h.
tel: 05 45 46 41 46



Le lundi et les après-midis retrouvez un dépôt de pain au multiservices chez Béa-chris (sauf dimanche).

Inscription à l'école.

Votre enfant est né en 2019. vous pouvez dès aujourd'hui l'inscrire à l'école pour la rentrée prochaine. Adressez-vous à la mairie avec le livret de famille, un justificatif de domicile et le carnet de santé de l'enfant.

Règlement des cimetières

Afin de garantir la sécurité, la salubrité, la tranquillité publique des lieux de sépulture mais aussi à titre informatif, la commune a établi un règlement intérieur des cimetières de La Puye et Cenau. Celui-ci est disponible en mairie.

Pour vos projets d'urbanisme en 2022

C'est la Saisine par Voie Dématérialisée (SVD) qui est à l'honneur depuis le 1er janvier 2022.

Vous devez créer un compte sur le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme, qui vous accueille 7jrs/7 24h/24 pour effectuer vos démarches de projet d'urbanisme.

Le Multiservice chez BéaChris

côté EPICERIE

Les Services proposés :

- Épicerie, produits frais, surgelés, conserves, vins, apéritifs etc. (il est possible de demander un produit particulier).
 - Nourriture pour chats et chiens.
 - Dépôt de pain le lundi et les après-midis.
 - Possibilité de livraison gratuite pour une commande de 30 € minimum.
 - Services de La Poste : affranchissement lettres, colis, recommandés, vente de timbres, enveloppes, boîtes d'expédition, retrait d'argent : 150€/semaine pour les habitants de La Puye
 - Point UPS pour recevoir vos colis à La Puye !
 - Vente de bouteilles de Gaz Butagaz
- Ouvert du lundi au samedi de 9h à 13h et de 16h30 à 19h30 (fermé le mercredi) et le dimanche de 8h à 13h.** tel: 05 49 46 41 15

côté BAR – TABAC – PRESSE

- La française des jeux : parions sport, loto, euro-millions, grattage, amigo.
 - Service de paiement de proximité pour le règlement de vos impôts en espèce ou CB si moins de 300€.
 - Paiement au Trésor Public pour règlement de vos factures cantine, contraventions, etc.
 - Recharges téléphone, carte PCS, transcash, amazon, box, playstation etc.
 - CASHBACK retrait d'argent par CB : pour un achat d'1 euro minimum, vous pouvez retirer jusqu'à 60€.
- Ouvert du lundi au samedi de 7h30 à 13h et de 16h à 20h (fermé le mercredi) et le dimanche de 8h à 13h.**

Locations des salles communales

Les contrats de location de la salle des fêtes et de la salle Pin Gendreau ont fait leur toilette. Ces "louables" salles polyvalentes, le sont sur réservation obligatoire à la mairie qui gère les demandes et l'agenda des locations.

Les salles peuvent accueillir les soirées dansantes, manifestations culturelles, réunions lotos, repas de famille, colloques et collations..., exception est faite des pratiques sportives sauf par dérogation. La signature d'un contrat engage donc la responsabilité du preneur qui doit justifier d'une assurance adéquate, et l'utilisation par des mineurs a pour impératif de nommer une personne majeure, responsable de la soirée.

Les nouveaux contrats et tarifs ont été validés par délibération du conseil municipal.

COMMUNE DE LA
PUYE



Site internet :
www.lapuye.fr

9 Place de la Mairie
86 260 LA PUYE

05.49.46.41.14
la-puye@departement86.fr

L'élection présidentielle aura lieu les 10 et 24 avril.

L'élection législative (élection des députés) aura lieu les 12 et 19 juin 2022

Lettre de la municipalité n°6

Mars 2022

Le mot du maire

Chères Podiennes, chers Podiens,

L'hiver nous a semblé encore plus long qu'à l'habitude, non seulement du fait de la permanence du froid, mais surtout à cause de cette nouvelle vague baptisée « Omicron » qui a déferlé sur toute la planète. Au final, peu d'entre nous, de près ou de loin, n'auront été épargnés.

Notre école a été particulièrement impactée, et nous remercions grandement l'ensemble des membres du personnel communal et les enseignantes, mais aussi les élèves et leurs parents qui ont dû s'adapter autant que possible aux changements d'organisation quasi-quotidiens. Remercions les bénévoles venus se joindre en renfort. Une éclaircie semble être arrivée avec les vacances scolaires : souhaitons qu'elle perdure.

Place maintenant aux premiers bourgeons et aux premières fleurs, annonceurs du Printemps qui pointe le bout de son nez. Cette lettre est à nouveau l'occasion de vous faire parvenir quelques nouvelles de notre vie communale. Le conseil continue de travail-

ler sur différents projets, qui avancent doucement, mais sûrement.

Nos souhaits :

Que la vie reprenne enfin son cours, Qu'après la traversée d'une période aussi complexe à gérer, nos entreprises retrouvent un fonctionnement normal, car leur équilibre économique dépend de cette stabilité,

Que les membres de nos associations puissent à nouveau se retrouver pour partager des temps de convivialité, tellement essentiels à nos vies de femmes et d'hommes,

Que les jeunes puissent à nouveau sortir librement et se rencontrer, faire éclater la vie qui est en eux.

En ce moment si particulier de l'actualité internationale, je vous invite à avoir une pensée particulière pour le peuple ukrainien.

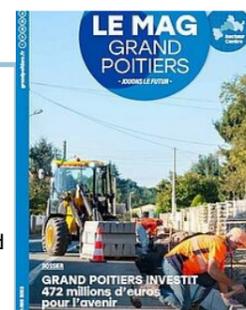
Bien à vous.

Gérard BENOIST, Maire.

Flash infos

Pour recevoir la lettre électronique de la commune par mail, n'oubliez pas de remplir et retourner le coupon distribué précédemment et disponible en mairie.

Grand Poitiers édite un magazine, quelques exemplaires sont disponibles en mairie. Et retrouvez toute l'actualité de Grand Poitiers sur grandpoitiers.fr



Rencontres conviviales



Depuis le début de notre mandat, la situation sanitaire nous a empêchés de nous rencontrer. Aujourd'hui, alors que les restrictions sanitaires s'allègent, nous vous proposons des petits temps conviviaux par secteurs géographiques destinés à mieux nous connaître, à échanger en toute simplicité autour d'un goûter offert par la mairie.

La première rencontre se fera à Cenon (autour du lavoir) le **dimanche 8 mai de 17h à 18h30**. Elle concerne les habitants de Cenon, l'Essart, la ligne acadienne, la Raterie et tous les lieux dits au nord de la ligne acadienne. Retenez dès à présent la date !

D'autres rendez-vous seront proposés ultérieurement pour les deux autres secteurs.
La commission sociale.

Notre village est et sera à notre image !

Sommes-nous partants pour être ensemble et collectivement responsables de notre cadre de vie ?

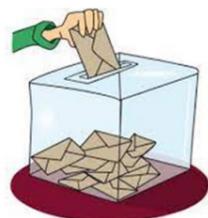
Nous avons constaté grand nombre d'incivilités dans notre commune en 2021 (dépôts de cartons, bouteilles, poubelles, gravats, dans des endroits inadéquats ; dégradations d'installations et de matériel communaux).

Ceci est dommageable pour tous !

Suite à ces actes, notre agent technique, Alain, doit régulièrement passer du temps à nettoyer, à réparer... et les coûts des dégradations sont supportés par la collectivité. Des actions sont entreprises pour que les fauteurs soient identifiés.



La commission voirie



« Voter est un droit, c'est aussi un devoir civique »

Vous pouvez vérifier si vous êtes inscrit sur la liste électorale sur <https://www.elections.interieur.gouv.fr/>. Pour les élections présidentielles les inscriptions sont closes le 4 Mars. Pour les législatives vous

avez jusqu'au 5 mai. Vous pouvez également venir en mairie avant ces dates.

Si vous n'êtes pas disponible le jour des élections, ayez le réflexe pro-curation ! A partir de cette année, un électeur inscrit dans une commune pourra donner procuration à un électeur d'une autre commune. Pour ce faire, rendez vous sur le téléservice "Ma procuration" : <https://www.maprocuration.gouv.fr/>

Puis, après avoir reçu le mail indiquant le numéro de votre demande, vous devez vous rendre en personne muni de vos papiers d'identité dans un commissariat de police ou dans une gendarmerie - Plus d'informations disponible en mairie.



Chèque énergie

Si vous avez reçu au printemps 2021 un chèque énergie pour vous aider à régler vos factures d'énergie et que vous ne l'avez pas encore utilisé, vous avez jusqu'au 31 mars 2022 pour le faire. Si vous avez égaré ce chèque, vous pouvez le demander à nouveau en vous rendant sur le site <https://cheque-energie.com/mode-demploi/perse-vo>

Informations à destination des jeunes du village

Recensement des jeunes de 16 ans

Dans les 3 mois suivant vos 16 ans, vous devez vous faire recenser en mairie. Cette obligation vous permet d'accéder à vos futurs examens (permis, bac, diplômes professionnels...) Le recensement permet à l'administration de vous convoquer à la journée défense et citoyenneté (JDC) et l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans.



Service National Universel

Le SNU s'adresse à tous les jeunes, filles ou garçons, de 15 à 17 ans de nationalité française, Vous souhaitez participer à la construction d'une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale, ne ratez pas les inscriptions du Service national universel ! - www.snu.gouv.fr/



Afin de s'orienter, quoi de mieux qu'une boussole

"La Boussole des jeunes" est un service numérique à destination des 15-30 ans. Cette BOUSSOLE recense et explicite les services mobilisables par les jeunes à l'échelle d'un territoire bien spécifique (communautés de communes voire département) et facilite la mise en relation avec le bon professionnel. Se préparer à un entretien d'embauche, obtenir son permis de conduire à moindre coût, financer sa formation, alléger son loyer, obtenir un garant, ne pas avancer des frais de santé etc.

La Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie associative (DJEPVA) Maison départementale des solidarités de Chauvigny ZI de Peuron 7 rue des entrepreneurs 05 49 47 28 69 - 05 49 46 41 56 - chauvigny@france-services.gouv.fr

Armée de l'air et de l'espace

Pour les jeunes qui seraient intéressés par un métier dans l'aéronautique (maintenance, électronique embarquée, communications aéronautiques et spatiales, cyberdéfense, etc), l'école d'enseignement de l'armée de l'air et de l'espace prépare à des CAP, des baccalauréats généraux et professionnels. Plus d'informations et inscriptions sur : www.eetaa722.fr

Séjours d'été à thème à Lathus (brochure jointe)

La commune a signé une convention avec le Centre Plein Air de LATHUS qui permet aux habitants de la commune de bénéficier d'un tarif « partenaire du département de la Vienne » pour les séjours d'été des enfants de 6 à 17 ans. Les familles réservent directement les séjours sur le site du CPA : www.cpa-lathus.asso.fr

Patrimoine culturel

Valorisation du petit patrimoine communal : appel à rédacteurs

La commission municipale patrimoine culturel et tourisme a recensé de nombreux éléments de patrimoine de la commune. Nous voulons rédiger des petits descriptifs de ces éléments (ex : fontaines, lavoirs, puits, croix, chemins...), en vue d'une valorisation future (panneaux, recueil...). Pour cela nous proposons aux habitants que ça intéresse de se retrouver avec des membres de la commission et s'organiser pour rechercher des éléments (construction, usage...) et rédiger des présentations. Si vous êtes intéressés contacter Fabienne Marseault-Fortin (06 77 35 49 68 ou fabienne.marseault@orange.fr ou vous signaler en mairie).

250 ans du retour des acadiens dans le Poitou.

En 2023 des festivités se préparent en mémoire du retour des acadiens en Poitou. La commune de La Puye participe au comité de pilotage qui coordonne les projets à l'occasion de cet anniversaire. Il est composé de collectivités et associations et est piloté par le Conseil Départemental. Quelques idées sont déjà en projet : matérialisation de la ligne acadienne, animations, circuits de randonnée à vélo, spectacle des heures vagabondes...

